

Décision

Générale

colonial

Décision n° 87-437-1933 Examens.

n° 87-437-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 avril 1933

Numéro JO
n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro
30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

l'examen professionnel, pour l'accès à l'emploi de contrôleur des P. T. T., aura lieu le 12 avril 1933, dans la salle du Conseil d'administration, sise à l'hôtel du gouvernement. Les deux épreuves de l'examen auront lieu l'une à la suite de l'autre. M. Brouillet. commis principal des P. T. T., a été autorisé à se présenter audit examen.